

5 septembre 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg tenue le mardi le 5 octobre 2023 à 19 h 00 à la salle du Conseil, 1, 8^e Rang, Saint-Jean-de-Cherbourg.

Sont présents :

M. Jocelyn Bergeron, maire
M. Herman Dumont, conseiller
M. Maurice Gagnon, conseiller
Mme. Francine Michaud, conseillère
M. Jimmy Richard, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente Mme Carole Bouchard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par M. le pro-maire
M. Jocelyn Bergeron

2023-09-135 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE m. le pro-maire a fait lecture du projet d'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Francine Michaud

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Varia » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-136 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT QUE les conseiller(ères) ont pris connaissance du procès verbal .

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jimmy Ricahrd

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-137 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 23 JUIN AU 7 AOÛT.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents. ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Herman Dumont

D'approuver les comptes à payer de la séance ordinaire du 7 août 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1876
1816

D 3 D M I Q U E S
À U N A N I M I T É

5 septembre 2023

Comptes à payer		16 297.62 \$
Chèques émis		7 251.88\$
Salaires payés du 06/08/2023 au 26/08/2023	3 895.49 \$	
Contribution de l'employeur	473.49 \$	4 368.98 \$
TOTAL		27 918.48\$

2023-09-138 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 8 AOÛT AU 31 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Maurice Gagnon

QUE le Conseil de la municipalité approuve la liste des chèques émis pour la période du 8 août au 31 août 2023

Comptes à payer		24 770.25\$
Chèques émis		1 457.29\$
Salaires payés du 18/06/2023 au 05/08/2023	8 333.65\$	
Contribution de l'employeur	1 115.37\$	9 449.02\$
Total :		35 676.56\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-139 TRAVAUX RANG 8 SOUMISSION ET RECOMMANDATION

CONSIDÉRANT QUE LA MUNICIPALITÉ DE ST-JEAN DE CHERBOURG VEUT FAIRE DES TRAVAUX DANS LE RANG 8 EST

Nous avons reçu 2 soumissions et avons fait entériner par M. Lussier ingénieur à l'FQM qui nous recommande d'accepter la plus basse aux montant de \$69 336.32 des entreprises Michaud (et fils)(1982)Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Herman Dumont
Et secondé par M. Maurice Gagnon

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-140 ADHÉSION 2023 CENTRE DE MISE EN VALEUR DES PPÉRATIONS DIGNITÉ

ATTENDU QUE la municipalité de St=Jean de Cherbourg désire renouveler son adhésion au centre de mise en valeur des opérations dignité aux montant de \$60.00.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jimmy Richard

De renouveler l'adhésion

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-141 Nordikeau INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Jean de Cherbourg ne désire pas renouvelé son contrat avec Nordikeau .

IL EST PROPOSÉ PAR M. Maurice Gagnon

5 septembre 2023

De ne pas renouvelé le contrat

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-142 LETTRE DE DÉMISSION DE M.GILBERT THIBEAULT POUR SA RETRAITE

CONSIDÉRANT QUE M. Thibeault nous a aviser de son intention de ne pas renouvelé son contrat pour partir à sa retraite.

IL EST PROPOSÉ PAR

Jimmy Richard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-143 RÉSOLUTION D'APPUIE POUR LA TAXE D'ASSISE

CONSIDÉRANT QUE La municipalité. de St-Jean de Cherbours fait partie de la MRC de la Matanie

IL EST PROPOSÉ PAR

Mme Francine Michaud

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR

Et résolu que la municipalité régionale de comté de, La Matanie demande aux gouvernements du Québec et du Canada

*De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} Janvier 2024 au 31 décembre 2028 :

*D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts :

*De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme :

*De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, Des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités Dans les travaux admissibles :

*De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et

*De travaux d'adaptation aux conséquences des changements Climatiques :

Que le conseil de la MRC invite tous les conseils municipaux de son Territoire à adopter cette résolution lors de leur prochaine réunion.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M.Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du logement, de l'infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Frase, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés (ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

5 septembre 2023

ATTENDU QUE QUE l'adoption 1^{er} règlement 2023-218 modifiant le règlement de construction no 161

IL EST PROPOSÉ PAR
ET SECONDÉ PAR

M. Jimmy Richard
M. Herman Dumont

D'adopter le règlement 2023-218

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-145 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-219

ATTENDU QUE L'adoption du 1^{er} règlement 2023-219 modifiant le règlement de zonage 159

IL EST PROPOSÉ PAR :
ET SECONDÉ PAR

Mme Francine Michaud
M. Maurice Gagnon

D'adopter le règlement 2023-219

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-146 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-220

ATTENDU QUE l'adoption du 1^{er} règlement 2023-220 concernant la démolition d'immeuble

IL EST PROPOSÉ PAR
ET SECONDÉ PAR

M. Herman Dumont
M. Jimmy Richard

D'adopter le règlement 2023-220

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-147 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-221

ATTENDU QUE L'adoption du 1^{er} règlement 2023-221 concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission de différent permis et certificats no 164 afin d'exiger un certificat d'autorisation pour l'implantation d'un conteneur

IL EST PROPOSÉ PAR :
ET SECONDÉ PAR

M. Maurice Gagnon
Mme. Francine Michaud

D'adopter le règlement 2023-221

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-148 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-222

ATTENDU QUE L'adoption du 1^{er} règlement 2023-222 sur la garde des animaux dans la propriété d'urbanisme remplaçant le règlement 2022-2011

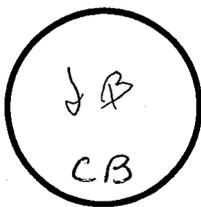
IL EST PROPOSÉ PAR
ET SECONDÉ PAR

M. Jimmy Richard
M. Maurice Gagnon

D'adopter le règlement 2023-222

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-149 VARIA



5 septembre 2023

Nadine voisin solidaire, Médiation

2023-09-150 PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question

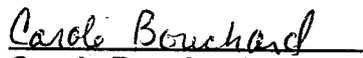
2023-09-151 FERMETURE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR

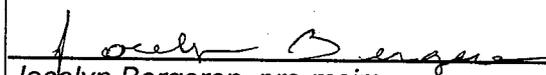
Mme Francine Michaud

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Jocelyn Bergeron
Pro-maire


Carole Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jocelyn Bergeron pro-maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.


Jocelyn Bergeron pro-maire

A. UNANIMITÉ